

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

République Française

Membres afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 22/09/2022

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Frédérique CHRISTIN, Rita ERIGONI, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Paméla NESTEROVITCH, Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Michel COLLET, Alain GONARD, Bernard GUERS, Guillaume LARDON, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

Membres absents excusés :

M. Rémy BRUNETTI qui donne pouvoir à M. Alain GONARD

M^{me} Marie DOMINGUEZ qui donne pouvoir à M. Eric BEAUFORT

M^{me} Florence LA ROSA qui donne pouvoir à M^{me} Paméla NESTEROVITCH

M^{me} Valérie MARZOLLA qui donne pouvoir à M^{me} Joëlle KRUCHTEN

M^{me} Roselyne BURON, absente excusée

M^{me} Christine CASTEUR, absente excusée

M. Philippe DORKEL, absent excusé

M. Serge THEBAULT, absent excusé

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LARDON

Objet : FINANCES – Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission associations réunie le mercredi 03 août 2022 pour étudier l'ensemble des demandes de subventions reçues en Mairie depuis la dernière commission du mercredi 30 mars 2022.

Le Conseil Municipal propose d'attribuer les subventions comme suit :

Associations	montant demandé	Colonne1	montant accordé
01-Les Joyeuses Pelotes	425,25 €	local association : 25 heures x (3hx5,67€)= 425,25- 10 % de ménage soit 382,73€	382,73 €
02-Récréation créative	200,00 €	Remboursement de la location de la salle de Loyes année 2020: 17,01€; 2021:51,03€ et 2022:153,09€ soit un total de 221,13€ -10% de ménage un total de 199,02€	199,02 €
03-Club sénior	2 010,00 €	Pour info : Location salles 2021 : centre innovance du 11/12/2021 (pas encore subventionné) 816,00€- 254,00€(ménage):562,00€ 2022: Salle Polyvente du 3/03/2022: 278,00€- 10%:250,20€ Salle polyvalente :1/04/2022 ménage COVID : 100,00€ (à voir si subventionnable), Centre innovance du 10/12/2022:816,00€ - 254,00€(ménage):562,00€soit un total de 1474,20€ ou 1374,20€ si prestation ménage pas subventionné	812,20€ (562€ à venir après le 10/12/2022)
04 - Dance club	15 000,00 €	location de salle 2021:du 1/01/2021 pas de facture trouvée en 2021:31/05/2021 au 8/12: 4706,62€ , 2022: pas de facture trouvé mais doit 4521,32€ pour le 1er semestre 2022 soit un total de 9227,94€ -10% de ménage 8305,14€	4 233,96 €
05-Gymnastique volontaire	3 436,83 €	location de salle totale:1636,83€ -10% de ménage 1473,14€ + demande de subvention exceptionnelle de 1800,00€	1 473,14 €
05 - Académie de la Dombes		Soutien financier et psychologique pour la mise en œuvre des projets élaborés par ses membres.	non
06 - AFSEP		Demande de subvention de fonctionnement	non
7 - ASMM		Demande de subvention municipale	non
TOTAL			6 288,85 €

Monsieur le Maire propose de valider les propositions de la commission.

Le Conseil Municipal :

- **Accepte** d'attribuer les subventions telles que proposées par la commission subvention du 03 août 2022.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

03/09/2022

Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20220928-D_03_09_2022-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

*Voix pour l'ensemble des associations : 23
Voix contre : 0
Abstention : 0*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.*

*Pour copie conforme,
Le Maire*

